



Vol de meubles et autres atrocités.

Par **didilange**, le **05/06/2011** à **14:59**

Bonjour,

Mon père est décédé le 11 mars 2011 d'un cancer. Il venait d'acheter une maison avec sa nouvelle copine (ils n'étaient pas mariés et ne se connaissaient que depuis 3 ans).

Suite à l'attitude inhumaine de cette femme mon père voulait se séparer d'elle et avait même demandé à l'hôpital de ne pas la contacter elle, en cas de décès, mais nous.

Nous avons organisé (et payé), nous ses trois filles, les funérailles. L'assurance vie de mon père couvre le pré de la maison et cette femme, qui ne travaille pas, va donc toucher plus de 125 000 euros (la moitié).

Pourtant cela ne semble pas lui suffire car nous avons constaté avec ma sœur la disparition de meubles précieux et d'objets d'une grande valeur sentimentales (comme des bouteilles de vin achetées l'année de ma naissance et que mon père voulait m'offrir le jour de mon mariage), tout cela appartenait à mon père avant même qu'ils ne se rencontrent, et elle n'a aucun droit dessus.

Malheureusement, elle a récupéré le livre de facture et refuse de nous le donner. Elle refuse de nous donner les clés et peut continuer à piller la maison tranquillement.

Nous n'avons que faire de l'argent mais ne pouvons accepter un comportement aussi inhumain. Que pouvons nous faire contre cela ??? Nous sommes prêtes à nous battre et à prendre un avocat mais la bataille peut elle être gagnée?

Elle doit être punie pour l'ignominie de ses actes, on ne torture pas des filles qui viennent de perdre leur père comme cela (ma petite sœur n'a que 7 ans et elle ne peut même pas

recupérer ses jouets!)

Nous sommes desesperées, accablées de rage et de chagrin, aidez nous...